Organisation du chantier ……

Premier point de la **pédagogie**

1 À la première réunion de chantier on rappelle la démarche et on relit la charte, les attendus d'un chantier faibles nuisances sont expliqués, « vous ferrez un tour de table pour recueillir les sentiments et/ou expériences de chacune des entreprises sur le sujet…. »

Attention : en général, à cette première réunion, vous ne voyez que les dirigeants des entreprises

2 lors de cette réunion les entreprises confirment leurs quantités de déchets et la qualité de ceux-ci, à l'entreprises qui aura en charge l'administration des bennes, leurs étiquetages, leurs nombres, ainsi que leurs positions et l'enlèvement de celles-ci.

3 vous mettez en place les deux réunions de formation des compagnons, une pour le clos couvert, et une pour le second œuvre, à ces réunions, ce sont les chefs de chantier et les compagnons que vous devez voir !!!!!!

4 il y a des préconisations, il y a de la pédagogie, mais il y a aussi des pénalités…..

La maitrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre avancent de concert, il n'y a aucun doute sur l'application des pénalités, en cas de pollution du sol, de l'air ou de l'eau. Il en va de la responsabilité de la maitrise d'ouvrage.

Article 3.3 Pénalités en cas de manquements aux obligations

En cas de manquement aux obligations énoncées dans cette charte, les entreprises acceptent le principe de l'action correctrice immédiate et à leurs frais.

En cas de manquements répétitifs, les entreprises concernées s'exposent à l'application des pénalités ou retenues consécutives à leurs carences, à hauteur de 150 € HT par infraction relevée :

- Dépôt de déchet(s) dans une benne non appropriée,
- Dépôts sauvages ou enfouissement de déchets,
- Non respect des procédures et dispositions du SOGED,
- Stockage de produits ou matériels en zone interdite,
- Matériel de chantier non-conforme,
- Nettoyage non effectué,
- Etc.

5 pour être sûr que tout ceci fonctionne, il faut définir les rôles de chacun, en fonction du chantier.

Tableau de définition des rôles

Acteur	Responsable Qualité Environnementale MOE : Agence Bernard Menguy	Correspondant Environnement Chantier Gros Œuvre puis Second Œuvre	Responsable Environnement Entreprise
Mission	- Vérification du respect de la Charte de « Chantier à faibles nuisances », - Définition avec les Responsables Environnement Entreprise désignés par chaque entreprise de la formation qu'ils devront effectuer auprès des compagnons, - Suivi des rapports fournis par le Correspondant environnement Chantier, - Examen des dysfonctionnements et élaboration de solutions d'amélioration avec les Responsables Environnement Entreprise et les entreprises et, le cas échéant l'application de pénalités, - Définition avec le maître d'ouvrage de la campagne d'information des riverains et des modes de communication, - Préparation et animation des réunions sur le sujet Qualité Environnementale du chantier, - Formation des nouveaux arrivants, - Recueil des bordereaux de suivi des déchets.	- Réalisation du SOGED du chantier en phase préparation de chantier, - Vérification du respect de la charte, - Désignation et suivi de la mise en place des aires et des moyens pour le stockage des déchets ; En phase travaux : - Coordination de l'amenée et de l'évacuation des contenants, en liaison avec les prestataires chargés de l'élimination, - Gestion du compte prorata selon la convention inter-entreprise, - Recueil des bordereaux de suivi des déchets et transmission au Responsable qualité Environnementale, - Surveillance du respect de l'interdiction de tout brûlage - Visite de la totalité du chantier au moins une fois par semaine - Pose de panneaux et de logos de signalisation	- Prise en charge de la rédaction et de l'application du Plan Assurance Environnement de l'entreprise. - Présence aux réunions concernant la Qualité environnementale du chantier et indication au Correspondant environnement Chantier la présence de nouveaux intervenants sur le chantier - vérification de leur présence à la formation.
Documents à fournir	- Livret d'accueil - Modèle de bordereau de suivi des déchets - Modèle d'affiche - Logos pour la gestion des déchets de signalétique des bennes	- SOGED du chantier - Carnet de bord - Etat récapitulatif des prestations exécutées	- Fiches des éventuels produits dangereux utilisés par l'entreprise ; - Lliste des produits mis en œuvre et adresse des fabricants - Bordereaux de suivi des déchets que l'entreprise gère (Déchets dangereux tels que les pots de peinture).

6 vie du chantier

Le responsable de l'application de la charte chantier faibles nuisances de la MOE:
- se rend une fois par mois sur le chantier,
- collecte les Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD)

Vérifie la tenue du chantier

Rédige un bulletin de visite opposable
- vérifie que le cahier d'évènements est tenu à jour, et s'il y a lieu, interroge les compagnons sur des évènements notés.

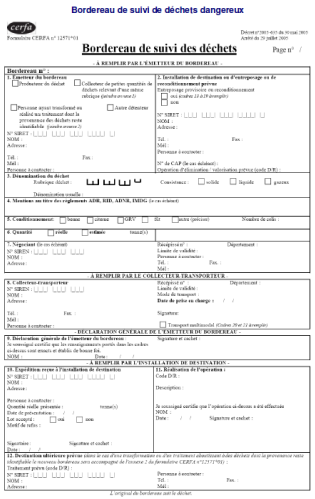
Bordereau de suivi de déchets dangereux

cerfa

Bordereau de suivi des déchets

Page n° /

A REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU

1. Expéditeur du bordereau

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

3. Dénomination du déchet

4. Mentions au titre des règlements: ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant)

5. Conditionnement

6. Quantité

7. Négociant (le cas échéant)

8. Collecteur-transporteur

A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR TRANSPORTEUR

DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION

10. Expédition reçue à l'installation de destination

11. Réalisation de l'opération

12. Destination ultérieure prévue

1. original du bordereau suivi du déchet.

EXEMPLES

La gestion des déchets en images

Aire de tri des déchets bien identifiée

Bacs de rétention et aire imperméabilisée pour le stockage des DIS

Poubelles pour les compagnons

Bennes étiquetées

Petites bennes intermédiaires sur les zones de travail

Merci de votre attention ……